

## Pensionskasse Alcan Schweiz

Evolution structurelle et perspectives

Présentée par:

Markus Hofer, président du conseil de fondation

Bruno Böhm, membre du comité des placements

Rico Bräm, directeur de la caisse de pensions

Urs Fischer, consultant du comité des placements

Information aux bénéficiaires de rente

Sierre, le 21 octobre 2016

## Table des matières

- Objectif de la réunion
- Evolution de la PK de 2008 à 2011
- Placements des capitaux
- Contribution Agreement
- Elections du conseil de fondation pour 2017 à 2020
- Liquidations partielles
- Perspectives
- Récapitulation et discussion

# Evolution de la PK de 2008 à 2011

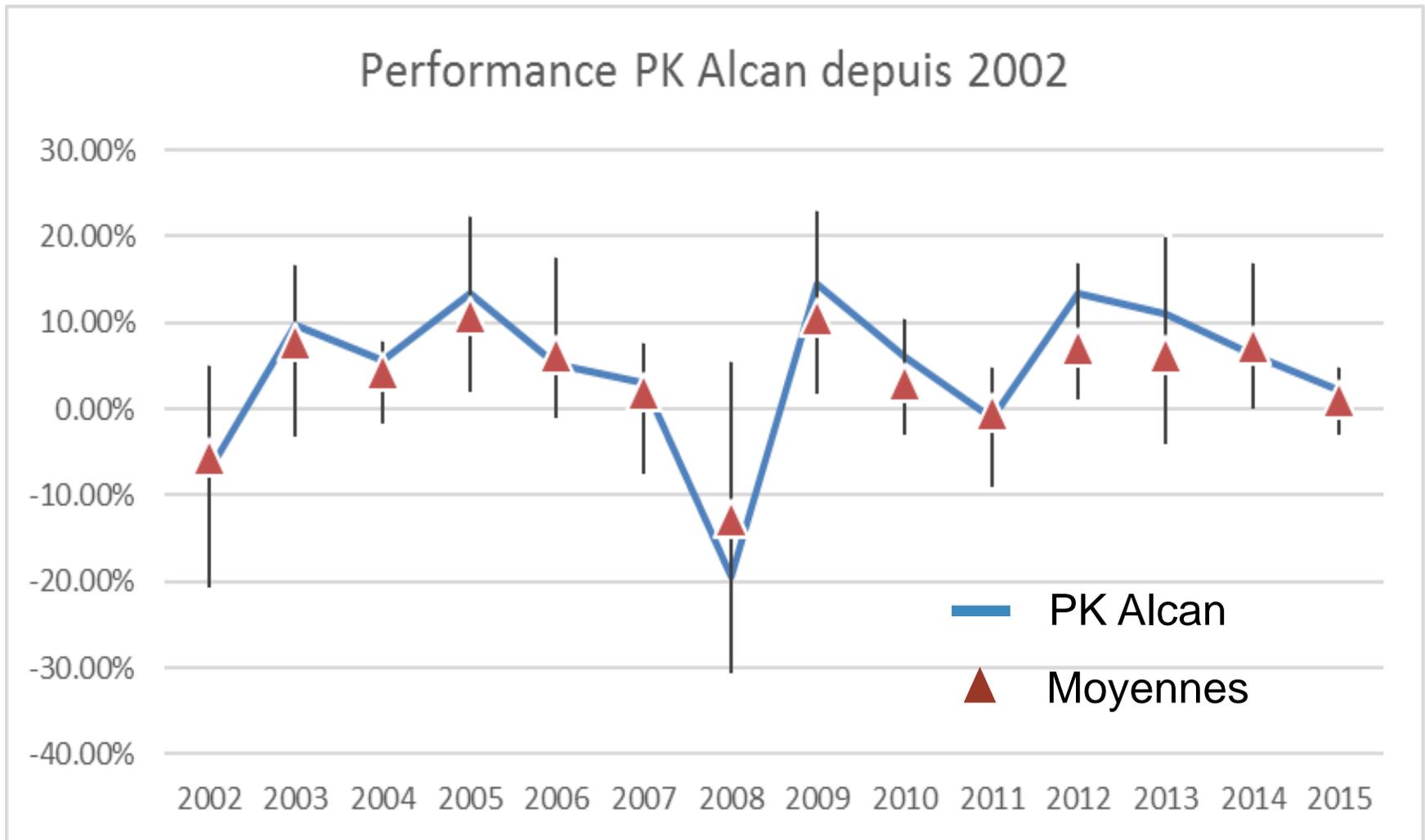
# Réflexions du conseil de fondation en 2008

- A la suite de différentes modifications structurelles (vente de Boxal & Allega, Spin-off de Novelis), la caisse de pensions d'entreprises d'origine est devenue 'de facto' une caisse multi-employeurs.
- L'acte de la fondation et la structure de la caisse auraient dû être modifiés en conséquence.
- De plus, plusieurs sociétés affiliées étaient intéressées par d'autres plans d'assurance, avant tout par des plans de primauté des contributions.
- Le conseil de fondation de la Pensionskasse a créé un groupe de travail stratégique destinée à clarifier le passage à une caisse ouverte avec plusieurs plans pour RTA et d'autres entreprises.
- La taille de la caisse, les frais administratifs relativement bas ainsi que sa bonne réputation et sa notoriété en Suisse ont été considérés comme une base très prometteuse.

# Répercussions de la crise financière globale et contre-mesures

- En 2008, le taux de couverture est tombé nettement en dessous de 100%. Un programme d'assainissement s'est donc avéré nécessaire.
- Il a été décidé la même année de demander aux employeurs et aux employés de verser des contributions supplémentaires à partir du 1.4.2009.
- Le taux de couverture le plus bas jamais enregistré s'est produit en mars 2009 (environ 82%).
- Le conseil de fondation a également décidé, à titre de mesure d'assainissement complémentaire, de réduire le taux d'intérêt servi sur la fortune des assurés actifs de 3.5% à 1% afin d'accélérer l'assainissement financier de la caisse et de combler le découvert en 5 à 7 ans.
- Au plus fort de la crise, il a en outre décidé de ne pas modifier la stratégie de placement et de maintenir la part d'actions à 35%. La stratégie est également influencée de façon massive par le rapport qui existe entre le nombre d'assurés actifs et de retraités.
- L'amélioration enregistrée en 2009 est imputable presque exclusivement à la reprise du marché des actions et très peu aux mesures d'assainissement. Le taux de couverture est remonté à 95% jusqu'en mars 2010.

# Comparaison des performances avec d'autres caisses



Source: Etudes Swisscanto sur les caisses de pension en Suisse

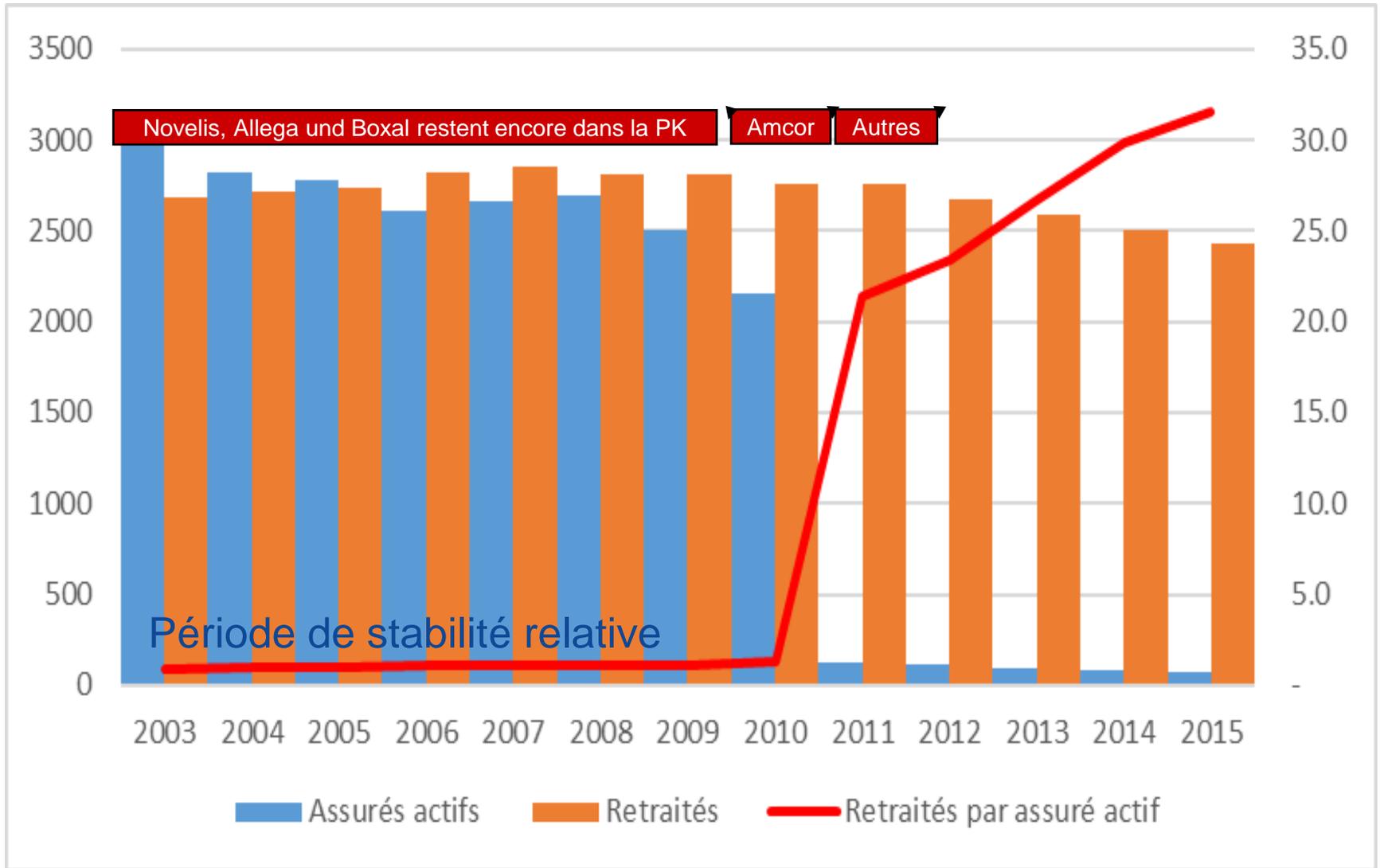
# Conséquences des désinvestissements jusqu'en 2011

	Assurés actifs			Retraités		
	#		Salaires (Mio CHF)	#		Rentes (Mio CHF)
Alusuisse (autre)	56	2%	2.8	84	3%	1.4
Rio Tinto Alcan	139	5%	12.7	420	15%	16.8
<b>Subtotal</b>	<b>195</b>	<b>8%</b>	<b>15.5</b>	<b>504</b>	<b>18%</b>	<b>18.3</b>
Boxal	63	2%	3.1	77	3%	1.3
Novelis	415	16%	27.5	25	1%	0.8
Allega / Amari Metal	133	5%	7.4	103	4%	3.0
<b>Subtotal</b>	<b>611</b>	<b>24%</b>	<b>38.0</b>	<b>205</b>	<b>7%</b>	<b>5.0</b>
Composites / Schweiter	418	16%	27.3	142	5%	4.8
Packaging / Amcor	391	15%	21.1	344	12%	6.3
Alcan EP / Omega	922	36%	57.0	1'619	58%	31.5
<b>Subtotal</b>	<b>1'731</b>	<b>68%</b>	<b>105.4</b>	<b>2'105</b>	<b>75%</b>	<b>42.6</b>
Total	2'537	100%	159.0	2'814	100%	65.8

Assurés actifs  
qui quittent PK Alcan

RTA Retraités qui  
Restent dans PK Alcan

# Nombre de retraités par assuré actif



Relation monte avec la vente de Alesia maintenant < 1 : 100 !

# Alternatives pour la PK en 2010 (1/3)

- Vente des engagements envers les retraités à une assurance complète (p. ex. Swiss Life) à la charge de la Pensionskasse
  - Les frais supplémentaires d'au moins 20% sur les 800 millions de capital de prévoyance des retraités réduisent le taux de couverture pour les assurés actifs à environ 55-60%.
  - Cette solution onéreuse permet d'assurer les engagements envers les retraités mais les assurés actifs vont contester les liquidations partielles qui en découlent, car ils les trouveront disproportionnées et injustes.
  - Rio Tinto n'approuve pas non plus cette solution.

## Alternatives pour la PK en 2010 (2/3)

- Un taux d'intérêt technique plus bas pour les engagements envers les retraités à 1.65% au lieu des 3.5% actuels
  - aurait été possible sans autres et couvert par les règlements actuels
  - serait moins cher que l'assurance complète mais le taux de couverture pour les assurés actifs baisse à environ 85%
  - pas de sécurité absolue pour les retraités

# Alternatives pour la PK en 2010 (3/3)

- Action en justice de la PK contre Rio Tinto Alcan et éventuellement d'autres employeurs sortants en réparation du „dommage“ occasionné par les ventes au sein de la PK
  - Processus pilote absolu sans précédent très onéreux et à l'issue extrêmement incertaine. Il ne serait plus possible de trouver des solutions amiables pendant la durée de la procédure. Il est très probable que la procédure ne soit tranchée que par le Tribunal fédéral, ce qui peut prendre jusqu'à 10 ans.
  - L'évaluation juridique réalisée par des experts souligne le fait qu'il est difficile de faire valoir des prétentions potentielles.
- Conclusion d'un accord contractuel avec Rio Tinto resp. avec la société fondatrice concernant la compensation de découverts éventuels dans le futur
  - Compte tenu du fait qu'il n'existe pas d'obligation légale claire en la matière, la conclusion d'un accord est incertaine.

# Points essentiels de l'accord

- Contrat fixe dès le 1.1.2011 pour les 6 prochaines années avec renouvellement avant l'échéance dans le même cadre.
- Le renouvellement périodique permet aux deux parties de s'adapter aux changements de situation tout en maintenant les principaux accords conclus.
- Rio Tinto verse, en tant qu'employeur, des contributions d'assainissement jusqu'à un montant maximum de CHF 80 mios durant les 6 premières années.
- Cet engagement permet à la caisse de poursuivre une politique de placements orientée sur le rendement et de pouvoir vraisemblablement financer elle-même le plan existant.
- En contrepartie, la société fondatrice assume, comme indiqué, la responsabilité des retraités de toutes les sociétés à ce jour.
- L'expert compétent de la PK ainsi qu'un expert juridique indépendant ont jugé bon ce Contribution Agreement.

Grâce à la très bonne performance réalisée depuis 2012, RT n'a dû verser qu'un peu plus de CHF 10 mios de contributions d'assainissement.

# Conséquences pour les assurés actifs

- a) Les assurés actifs des sociétés non RTA ont dû quitter la PK fin 2011.
- b) Le conseil de fondation et la direction de la PK et de l'EK avaient auparavant l'intention de créer une nouvelle caisse à laquelle pourraient s'affilier les sociétés/assurés actifs sortants.
- c) En raison du Contribution Agreement, aucune réduction des prestations de sortie n'était prévue dans le cadre des liquidations partielles au sein de la Pensionskasse.
- d) Les assurés actifs sortants ne devraient à l'avenir plus financer aucun découvert ni réserves techniques (p. ex. augmentation de l'espérance de vie) ou réserves de fluctuation pour les retraités. C'est pourquoi les revenus engrangés au-dessus du rendement nécessaire vont générer beaucoup plus vite des fonds libres dont seuls les assurés actifs et les futurs retraités vont bénéficier.
- e) La population des assurés (et donc de l'ensemble de la nouvelle caisse) est très intéressante pour d'autres sociétés qui cherchent à s'affilier à une caisse autonome..

En vertu de l'arrêt du Tribunal fédéral du 17.9. 2015, le conseil de fondation a réévalué les LP de 2010 et 2011. Le taux d'intérêt technique a été réduit (2.25 %) et accompagné de prestations de sortie moins élevées.

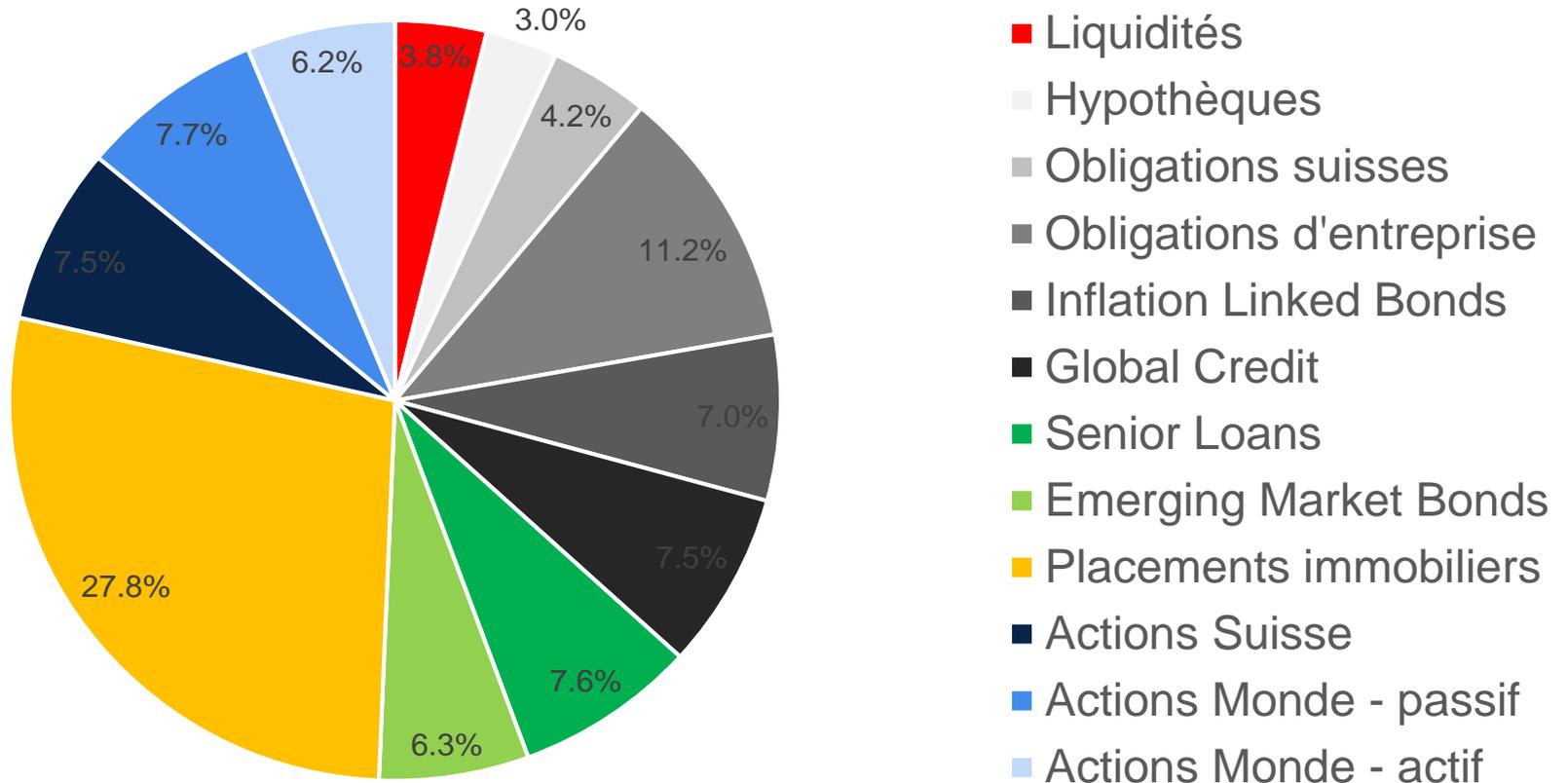
# Conséquences pour les retraités

- a) Les retraités bénéficient non seulement de la sécurité de la Pensionskasse mais aussi du soutien de la société fondatrice qui a conclu un accord dans ce sens.
- b) Cet accord permet de continuer à effectuer des placements axés sur le rendement.
- c) Aucune augmentation vraiment critique du découvert ne se produira donc pour les retraités.
- d) Les retraités ont en outre ainsi plus de chances de pouvoir profiter de fonds libres.
- e) Dans le futur, les retraités seront probablement plus souvent conviés à participer au pilotage de la Alcan Pensionskasse Schweiz, car la caisse devient de facto une caisse de retraités Rio Tinto.

Si le taux de couverture s'est nettement amélioré, la PK Alcan n'a toutefois jusqu'à maintenant pas été en mesure de constituer des fonds libres. Mais étant donné que le rendement escompté est supérieur au rendement nécessaire, cela devrait s'avérer possible à long terme. Il y a en tout cas toutes les chances que cela se produise.

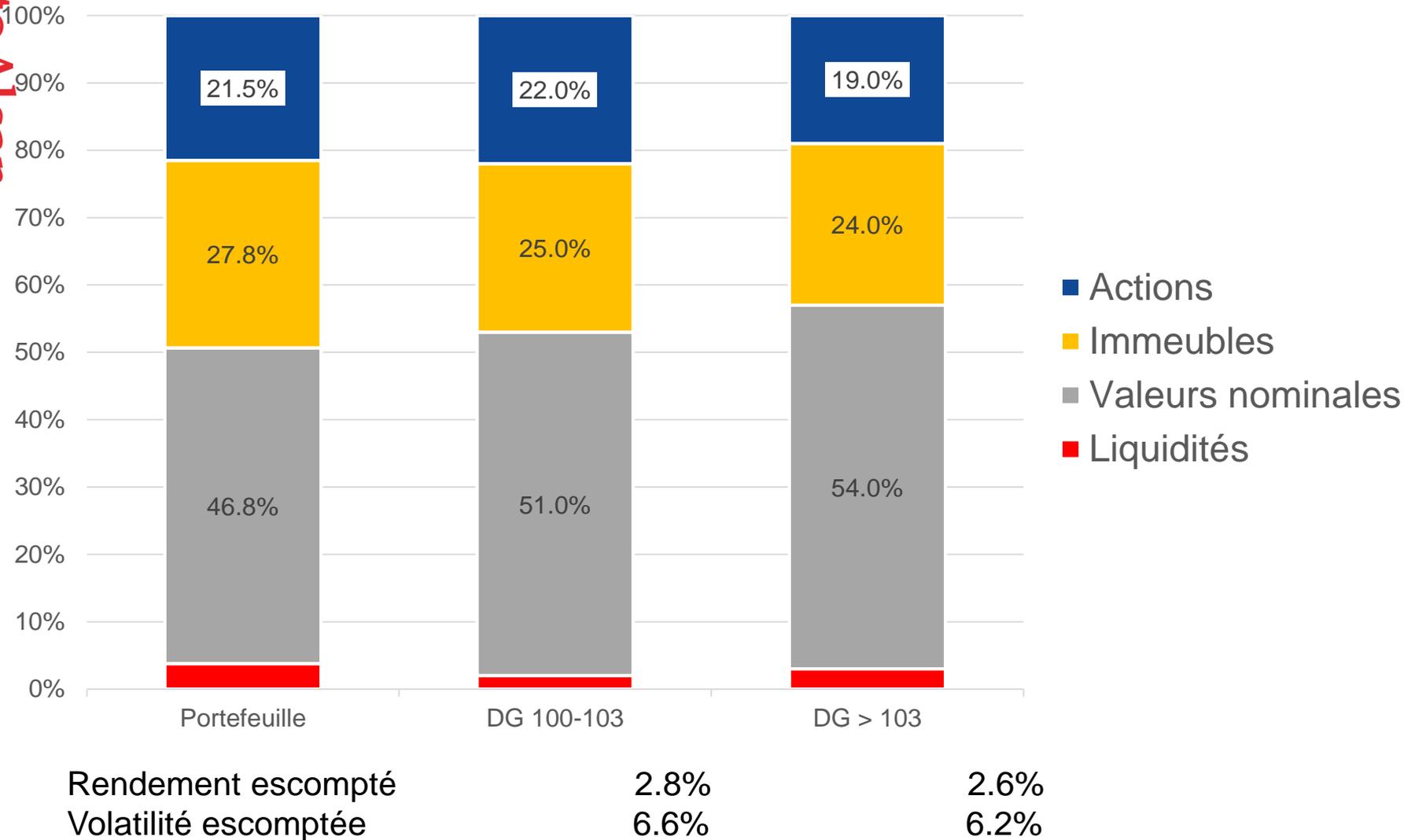
# Placements des capitaux

# Portefeuille de la Pensionskasse en août 2016

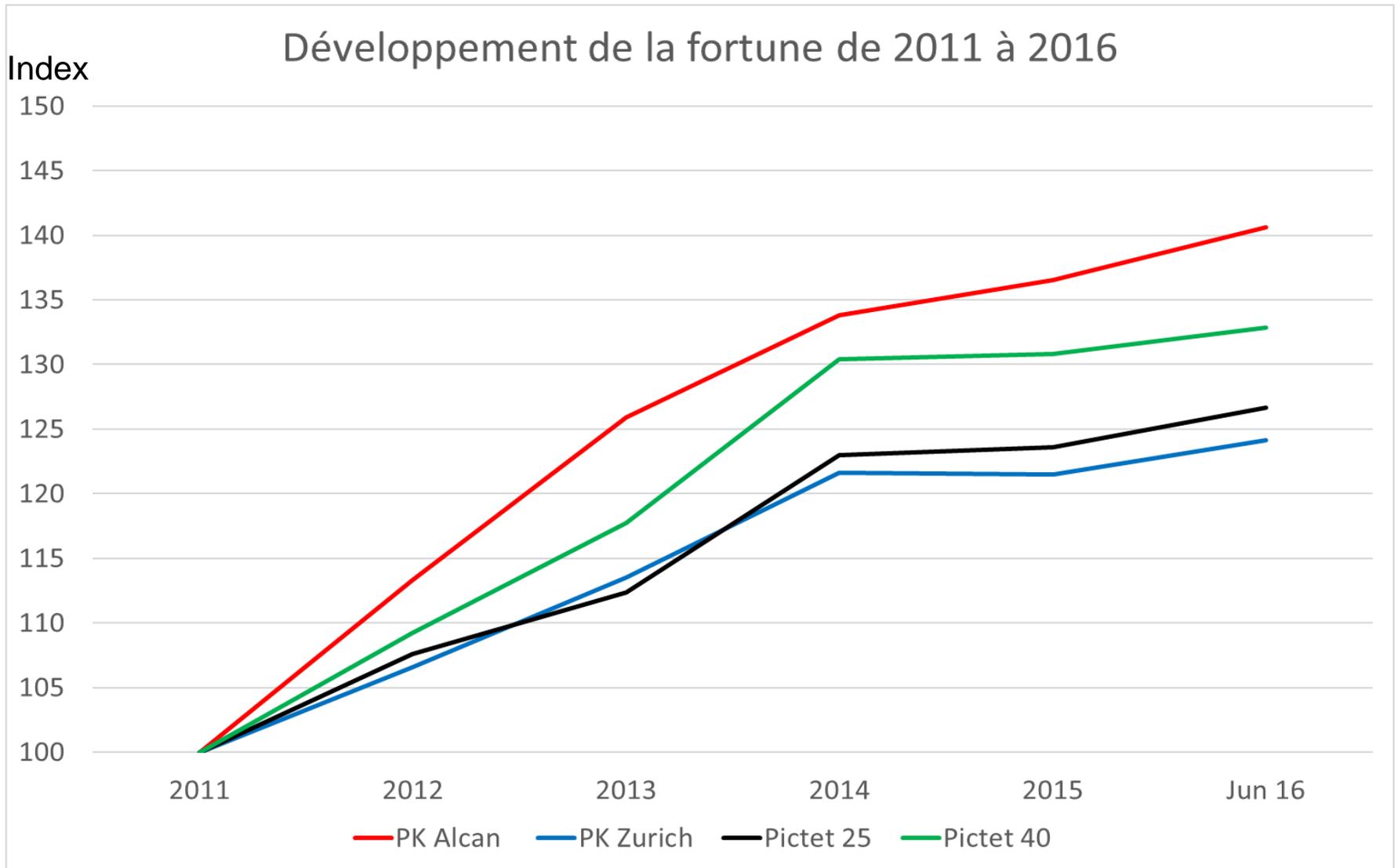


Total 932 Mio. CHF

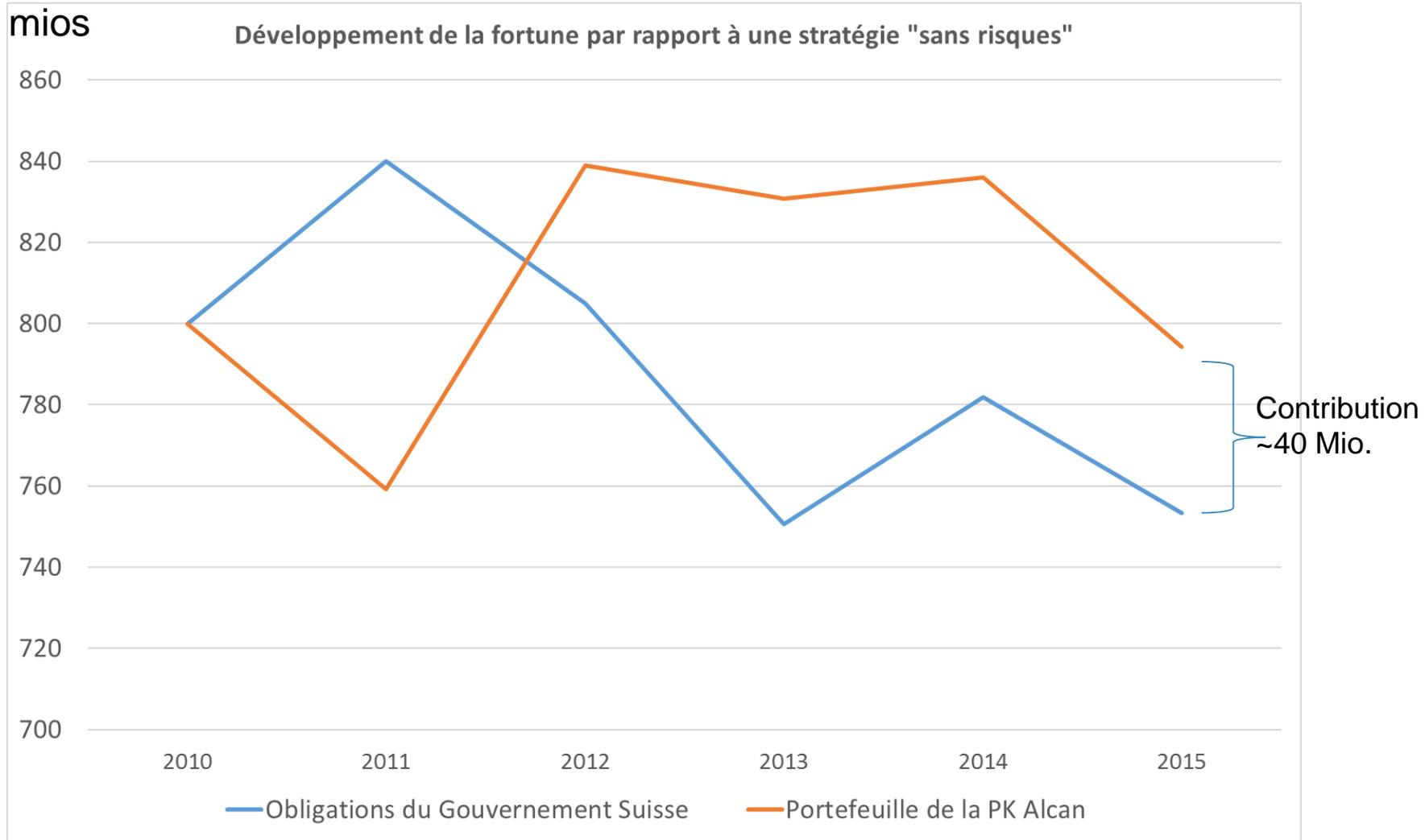
# Stratégie actuelle (Gliding Path)



# Rendement par rapport à d'autres caisses



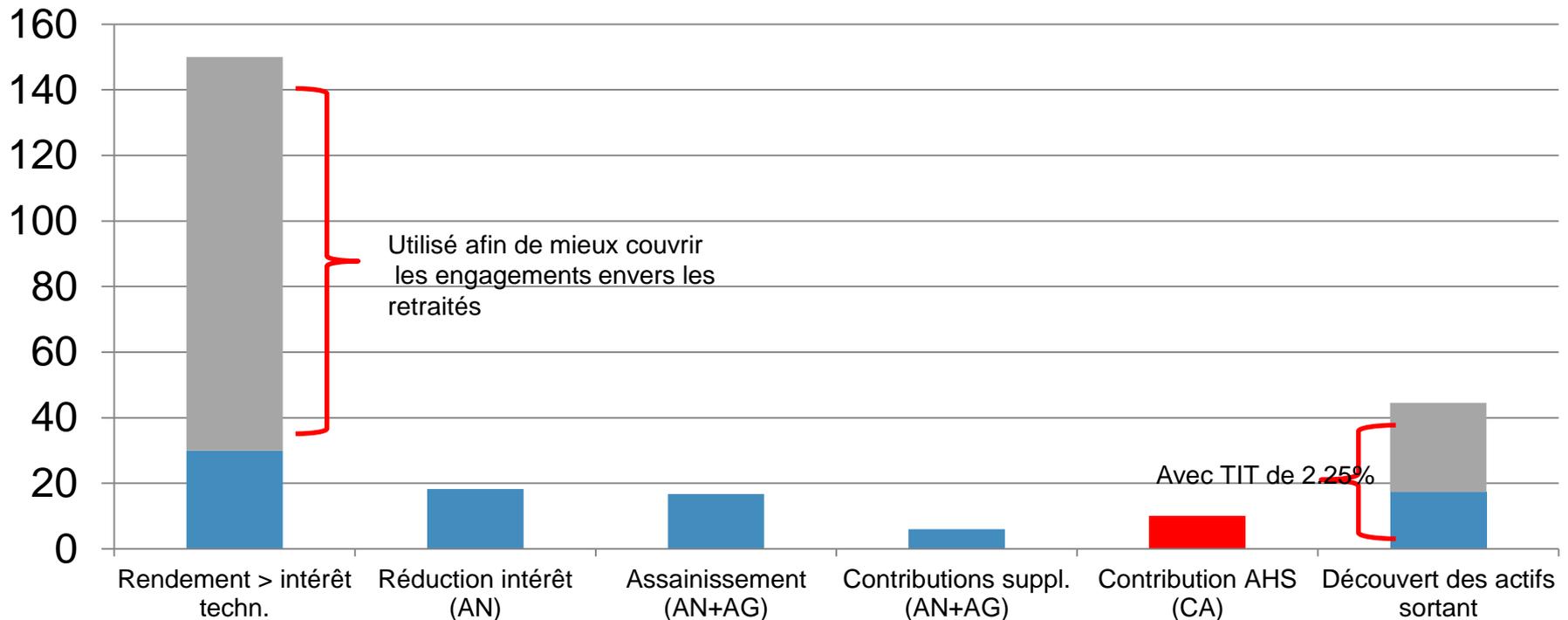
# Stratégie orientée sur le rendement grâce à CA & ALM



# Contributions d'assainissement / Améliorations depuis 2009

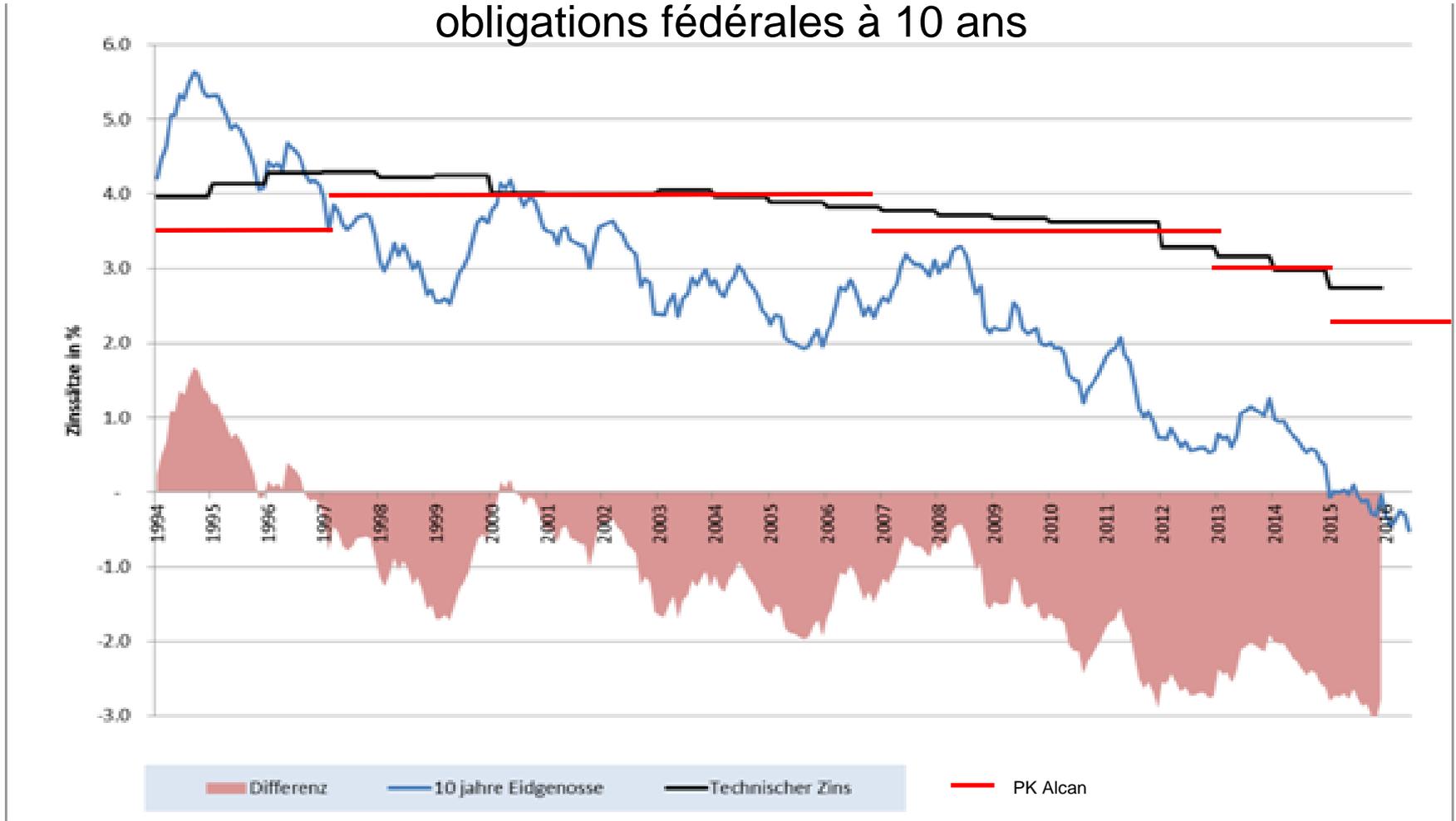
- La situation de la Pensionskasse est aujourd'hui bien meilleure qu'en 2010, lorsque le Contribution Agreement a été négocié
- Le risque qui subsiste pour tous les bénéficiaires (actifs et retraités) ainsi que pour les employeurs est donc bien moindre
- Différents éléments ont contribué à cette amélioration en mios de CHF (estimation):

mios



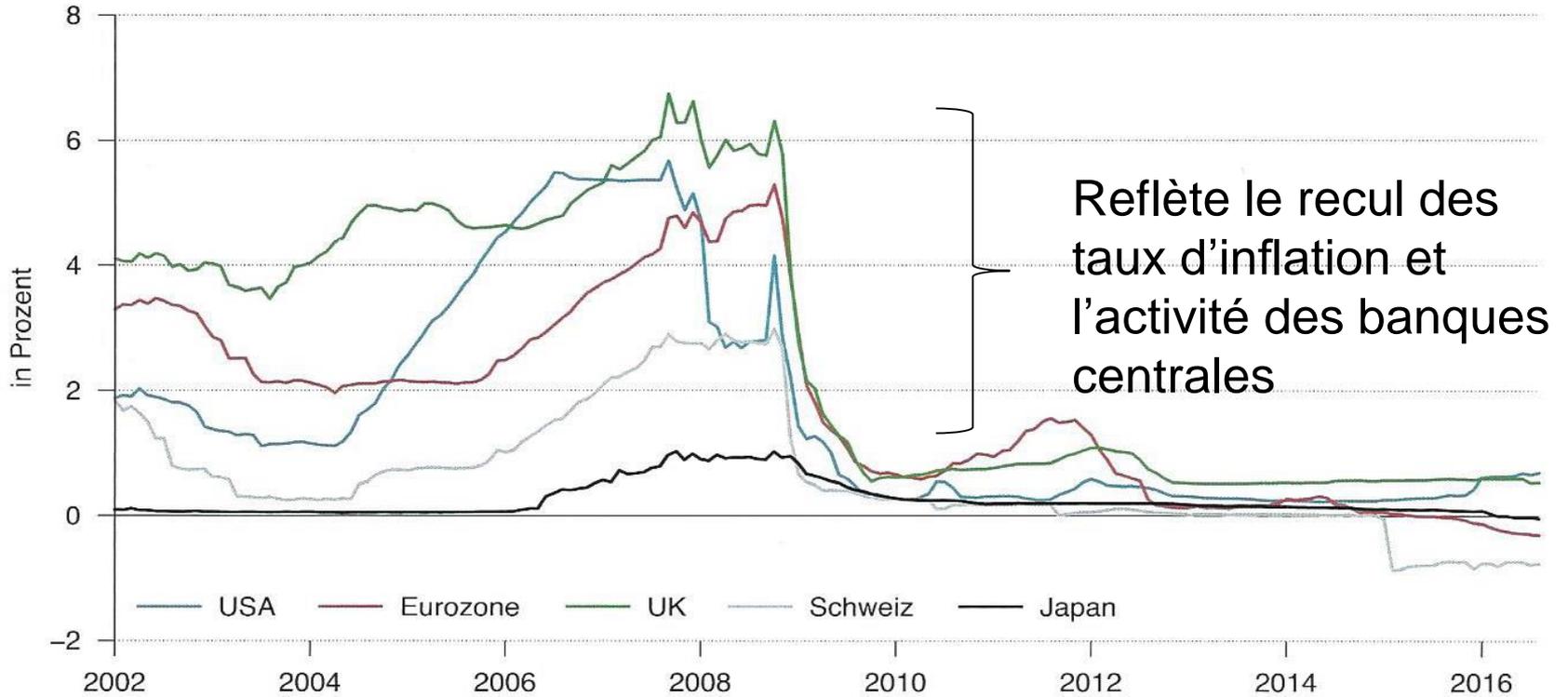
# Rendements des emprunts d'Etat et taux d'intérêt technique au plus bas niveau

Intérêt technique et développement du rendement des obligations fédérales à 10 ans



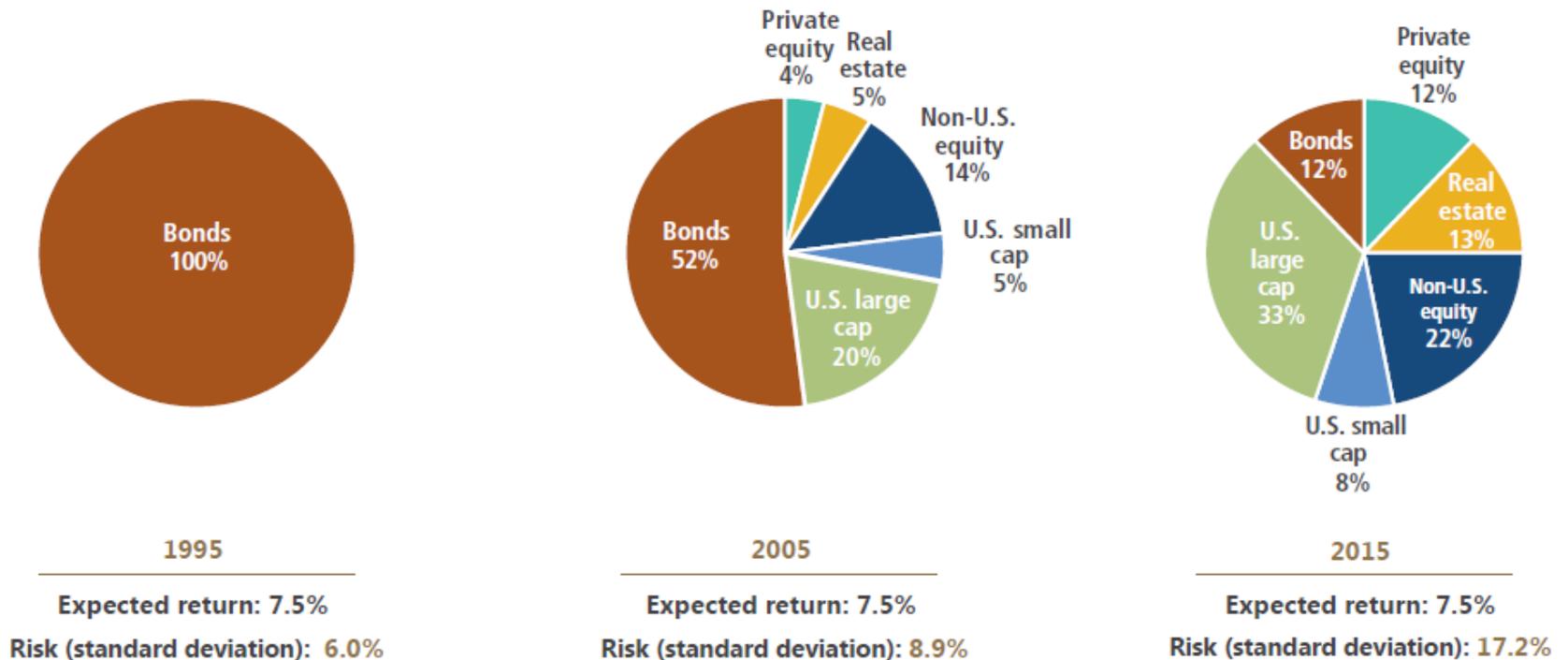
# Intérêts négatifs à court terme

Taux LIBOR à trois mois

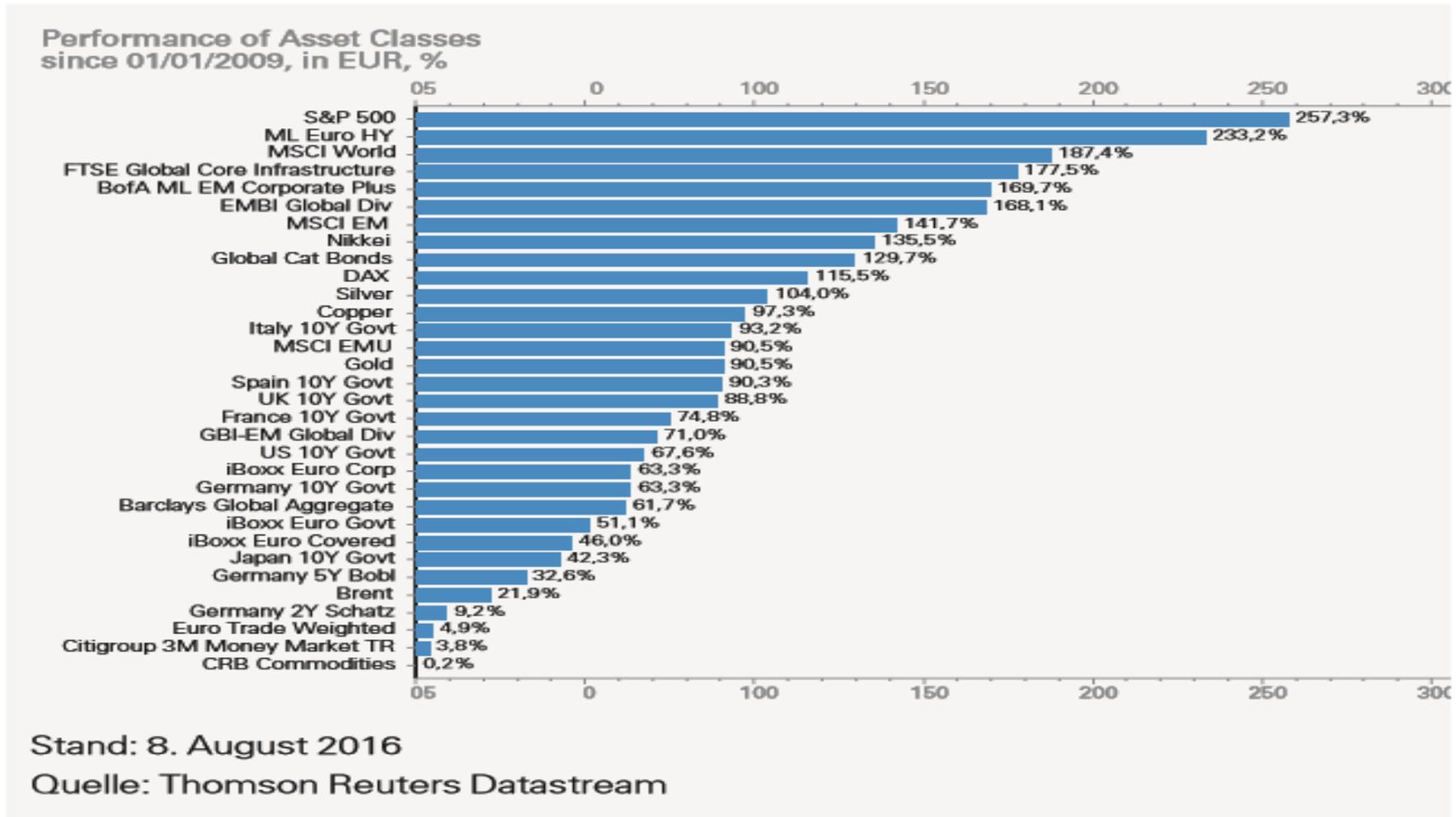


# Il est nécessaire de prendre plus de risques pour maintenir le rendement, sur l'exemple d'un investisseur américain

Figure 1: Achieving expected return targets has gotten riskier over time

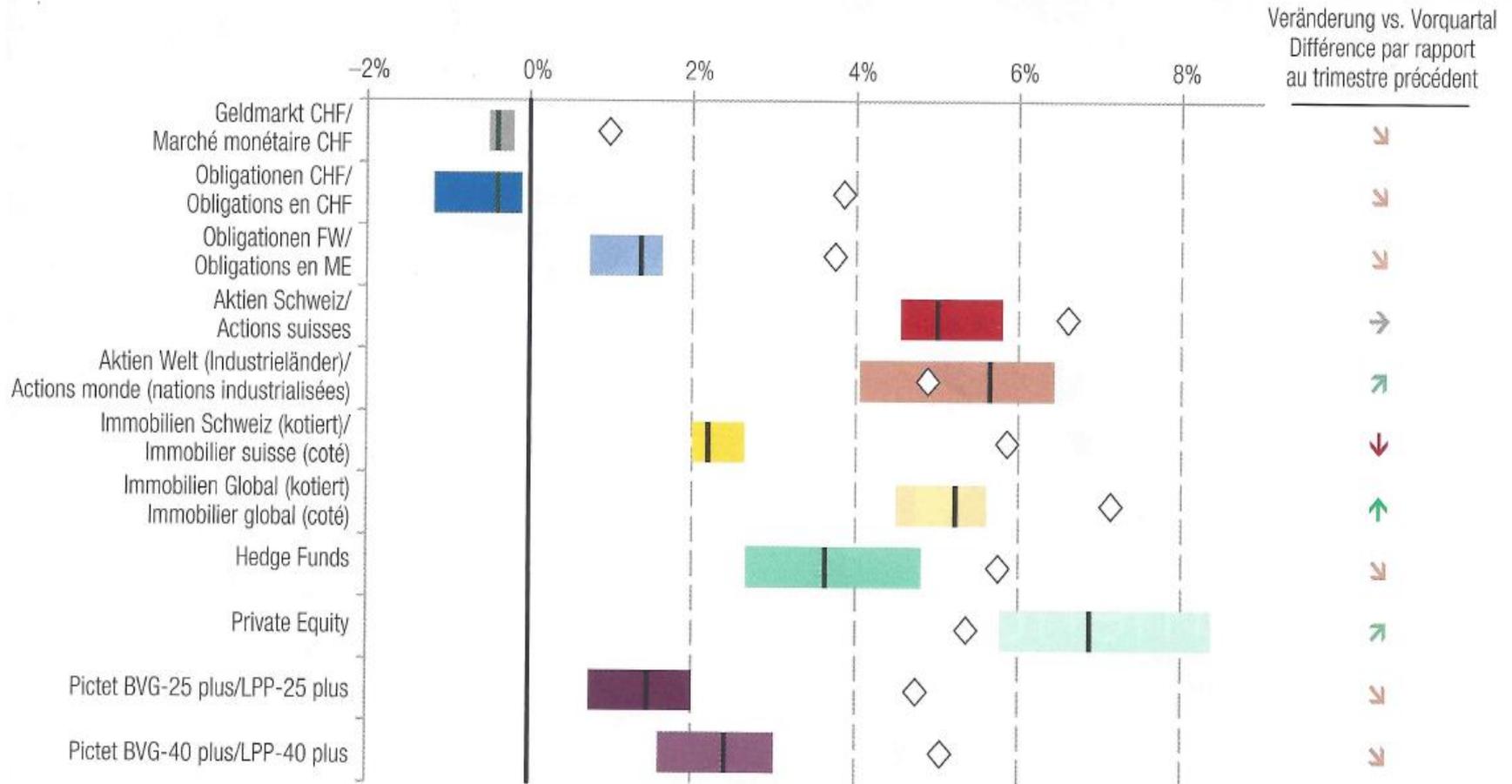


# Les valeurs ont considérablement augmenté depuis 2009



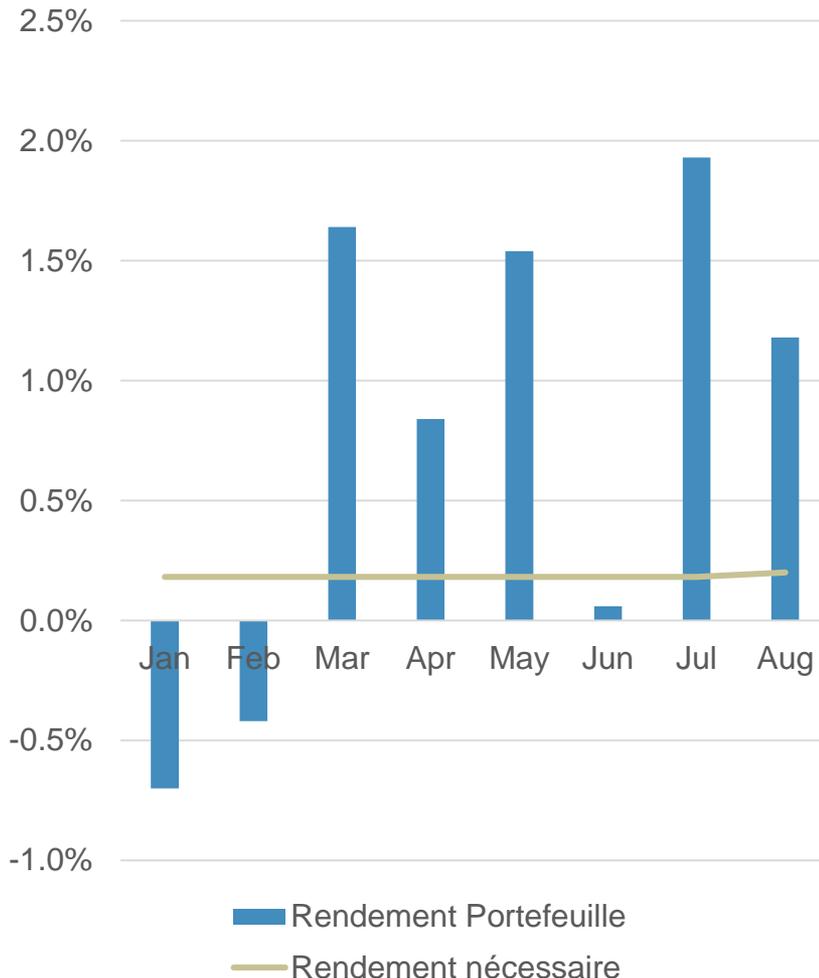
Source: Lazard

# Rendements actuels escomptés (c-alm)



Farbiger Balken: Spanne zwischen dem 1. und 3. Quartil der Konsensusprognosen/Colonne en couleur: fourchette entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> quartile des pronostics consensuels.  
 Schwarzer vertikaler Strich: Median der Konsensusprognosen/Trait noir vertical: médiane des pronostics consensuels.  
 Raute ◇: annualisierte historische Rendite über die letzten 20 Jahre/Rhombе ◇: rendement historique annualisé sur les 20 années écoulées. (Quelle/Source: c-alm)

# Les variations de performance sont très importantes (exemple PK 01-08 2016)



- Bien que le portefeuille de la PK soit largement diversifié et équilibré, les variations mensuelles de performance sont à chaque fois nettement au-dessus ou en dessous du rendement nécessaire.
- Nous n'avons jusque-là trouvé aucun moyen de profiter de cette volatilité.
- Le rendement absolu de 6.2% réalisé en 2016 est jusqu'ici satisfaisant.

# Nouvelles négociations du Contribution Agreement

# Nouvelles négociations du Contribution Agreement

- Maintien des 80 mios de CHF
- Un taux d'intérêt technique de 2.25% est envisagé au lieu des 3.5% actuels
- C'est pourquoi les paiements vont être plus rapides
- Renouvellement du contrat garanti dans 4 ans
- Barrière d'entrée à 95% avec contributions d'assainissement jusqu'à 100%
- Evaluation sur une base trimestrielle

# Elections du conseil de fondation pour le mandat 2017 - 2020

## Elections du conseil de fondation 2017 – 2020

- Réorganisation et réduction du nombre de membres.
- Chaque membre exerce la même fonction dans les deux caisses.
- Deux membres sélectionnés et élus par les employeurs, un candidat proposé et élu par les employés et un candidat proposé par les retraités mais élu par les employés.
- Les employés approuvent à nouveau l'élection d'un membre des retraités au conseil de fondation sans voix contraire.
- Elections en novembre 2016.
- Les membres du conseil de fondation doivent servir les intérêts de tous les destinataires.

# Liquidations partielles 2010 - 2016

# Calendrier de la liquidation partielle 2010

- Décision de liquidation partielle en 2010 juin 2011
- Opposition des retraités et des assurés actifs sortants août 2011
- Rejet des oppositions par le conseil de fondation septembre 2011
- Demande de révision de M. Walter Huber octobre 2011
- Echange d'écritures
- Décision de l'autorité de surveillance LPP et des fondations avril 2012
- **Recours de M. Walter Huber au Tribunal administrative fédéral mai 2012**
- Divers échanges d'écritures
- Arrêt du Tribunal fédéral administrative novembre 2014
- Recours de M. Walter Huber au Tribunal fédéral décembre 2014
- **Arrêt du Tribunal fédéral septembre 2015**
- Décision de nouvelle liquidation partielle en 2010 et 2011 sur la base de l'arrêt du TF février 2016
- Opposition de sociétés et d'assurés actifs sortants mai 2016
- Rejet des oppositions par le conseil de fondation mai 2016
- Diverses demandes de révision de retraités, de sociétés et d'assurés actifs sortants mai 2016
- Décision des autorités de surveillance ???

# Calendrier de la liquidation partielle 2011

- Décision de liquidation partielle en 2011 juin 2012
- Communication aux retraités et aux assurés actifs juillet 2012
- Oppositions des retraités ainsi que des sociétés et assurés actifs sortants août 2012
- Décision du conseil de fondation sur les oppositions septembre 2012
- Communication du rejet aux opposants décembre 2012
- Demandes de révision de retraités et d'assurés actifs à l'autorité de surveillance LPP et des fondations (BVS) janvier 2013
- Prise de position de la PK Alcan sur les demandes de révision avril 2013
- Répliques des retraités, assurés actifs et sociétés octobre 2013
- Dupliques de la PK Alcan janvier 2014
- Suspension par la BVS jusqu' à ce que le Tribunal fédéral rende son arrêt sur la liquidation partielle 2010 septembre 2015
- Décision de nouvelle liquidation partielle 2010 et 2011 sur la base de l'arrêt du TF février 2016
- Oppositions de sociétés et d'assurés actifs sortants mai 2016
- Diverses demandes de révision août 2016
- Décisions des autorités de surveillance ???

# Calendrier des liquidations partielles 2015 & 2016

- Décision de liq. partielle 2015 concernant Trading                      septembre 2016
- Décision de liq. partielle 2016 concernant Alesa                              juin 2017

## Récapitulation des liquidations partielles

- Les 15-20 procédures prennent beaucoup de temps aux membres du conseil de fondation et à la direction
- Opération onéreuse,
  - avec 200'000 CHF versés à ce jour en honoraires d'avocat / d'experts
  - et probablement des frais d'intérêt de plusieurs millions sur les prestations de libre passage pas encore versées.

# Perspectives & résumé

# Perspectives

- Alternatives fondamentales
  - Maintien d'une caisse de pension autonome avec CA comme jusqu'à maintenant
  - Affiliation à une fondation collective
  - Conclusion d'une nouvelle assurance complète
- Conditions
  - Règlement des liquidations partielles
  - Maintien de CA
  - Financement suffisant pour une fondation collective ou une assurance complète
- Nous poursuivons la voie suivie avec succès jusqu'ici avec une caisse de pension autonome avec CA afin de réussir à assurer le financement

## Récapitulation

- TC > 100% malgré le bas niveau des taux d'intérêt  
=> rendement satisfaisant grâce à une stratégie de placement flexible.  
=> Le climat de placement reste difficile.
- Nouveau Contribution Agreement  
=> en cas de découvert persistant, compensation jusqu'à un montant de max. CHF 80 mios sur 4 ans.
- Liquidations partielles  
=> procédure de longue durée.
- La gestion de la PK reste un défi pour le nouveau conseil de fondation et le comité des placements